# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-4-74 738025

PUBLICATION PÉRIODIQUE

## EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SÈVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS - Tél : (49) 41.35.55 -

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C. C. P. LIMOGES 4.752.22. W.

Sous Régisseur de recettes et d'avances AVERTISSEMENTS AGRICOLES 12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS



Nouvelle Adresse : Tél provisoire : 40-55-55 Abonnement Annuel : 30 F.

"La Fenêtre Nord" Rte de Vasles BIARD- 86000 POITIERS



BULLETIN n° 9 - AVRIL 1974


COLZA

CHARANCON des SILIQUES

Cette année les adultes de ce ravageur sont, un peu partout, nombreux ou même trés nombreux dans certaines cultures. Il importe donc de contrôler la présence de ce ravageur et de traiter les cultures où il est observé au moins un charançon par pied en moyenne.

En raison de la floraison, partout commencée, seuls les produits suivants peuvent être utilisés : Endosulfan - Phosalone - Toxaphène - Polychlorocamphane.

En outre pour assurer une meilleure protection des abeilles visitant les fleurs de colza, les traitements devront être exécutés tôt le matin ou seulement dans la soirée après les heures chaudes de la journée.

TABAC

MILDIOU

En vue de prévenir l'apparition de cette maladie et de lutter efficacement contre elle après son installation en culture, des dispositions particulières que nous rappelons ci-dessous ont été rendues obligatoires par arrêté préfectoral, dans chaque département :

| | | |
|---|---|---|
| Charente ............... | Arrêté préfectoral du 27-7-71 | |
| Charente-Maritime .... | " " 16-7-71 | |
| Deux-Sèvres .......... | " " 8-7-71 | |
| Vienne ............... | " " 3-8-71 | n° 71/D1/B2/256 |

Article 4.- Les terreaux ou terres de semis devront être obligatoirement désinfectés. Toutes les couches devront être détruites dès qu'elles ne porteront plus de plants valables pour la transplantation.

Article 5.- La transplantation des plants provenant de couches infectées est interdite. Les résidus de récoltes ne devront pas être incorporés au fumier.

Article 6.- Les traitements préventifs sur semis, quelles que soient les variétés, sont obligatoires. Ils le sont également sur les plantations établies avec des variétés non résistantes.

Article 7 .- Quiconque aura décelé un foyer de mildiou sera tenu d'en faire sans retard la déclaration au Service de la Protection des Végétaux.

Article 8.- Les semis infectés seront immédiatement détruits suivant les modalités prescrites dans la circulaire d'application annexée au présent arrêté. Dans les plantations, les plantes ou feuilles atteintes seront détruites ou récoltées selon les instructions données aux planteurs par les agents chargés de la surveillance des plantations.


Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX



P 148

4° Jo. 24154

1974 n° 9 (A joindre)

## LE TRAITEMENT des MALADIES des PARTIES AERIENNES des CEREALES

Depuis deux ans on trouve, dans le commerce, des produits autorisés pour lutter contre les maladies des parties aériennes des céréales, la plupart du temps, ces fongicides contiennent deux matières actives, conférant ainsi à ces spécialités un champ d'action plus étendu. Dans les situations compromises par les attaques parasitaires, l'effet est net et l'on évite des pertes de récoltes, pour autant que les applications soient faites en temps voulu.

Toutefois, contrairement à ce que certains affirment, le nombre de cas d'interventions économiquement rentables, lorsque l'on fait deux applications de fongicides, n'est que de 3 sur dix (statistiques P.V. et I.T.C.F. sur plus de 350 essais).

C'est dire que la généralisation de ces traitements, quel que soit l'état sanitaire de la céréale, est à déconseiller absolument.

En dehors du fait que l'agriculteur sera le plus souvent perdant, nous pensons qu'une telle pratique, dont on ne connaît pas les répercussions sur la faune et la flore environnantes, risque de faire apparaître, à brève échéance, de nouvelles maladies jusqu'ici ignorées ou des races de champignons résistantes aux fongicides actuels.

Alors, les quelques quintaux péniblement gagnés grâce aux traitements paraîtront bien dérisoires.

Un agriculteur désireux d'obtenir de bons résultats économiques a donc plus intérêt à soigner sa préparation de sol, sa fumure, son semis, à veiller à la bonne qualité de ses semences qu'il traitera avec une spécialité efficace, que de recourir aux fongicides en application sur les parties aériennes (1).

D'ailleurs, il faut bien se dire que ces produits n'augmentent pas le rendement. Dans les meilleurs cas, ils se contentent simplement d'en éviter la trop forte diminution.

Il s'agit donc de mesures de sauvegarde en cas de danger grave et non de technique agricole positive, capable d'amener, de façon quasi-systématique, un supplément de récolte.

Note : L'évaluation des risques encourus par une culture étant assez difficile à faire par des personnes non averties, un système simple de repères pouvant guider l'agriculteur dans sa prise de décision sera prochainement publié. Il ne s'agira pas d'avertissements agricoles, les caractéristiques mêmes de la culture (hétérogénéité du matériel végétal, diversité des précédents, des dates de semis, des fumures ou des préparations de sol) ne le permettant pas. Toute tentative à cet égard, même au niveau d'une petite région, semble prématurée.

A. CRESPY

Ingénieur chargé de l'expérimentation

(1) Note de la Station "POITOU-CHARENTES".

Ces produits "Phytosanitaires" ne sont pas des engrais mais des produits thérapeutiques (médicaments) qui permettent d'éviter une diminution des rendements lorsque la maladie est présente dans la culture.

## FONGICIDES UTILISABLES POUR LUTTER CONTRE LES MALADIES DES CEREALES EN VEGETATION

| Matières actives | Produits commerciaux | Composition | Doses P.C/ha | Observations |
|---|---|---|---|---|
| Ethyrimol | MILSTEM SOPRA<br>MILGAU SOPRA | 500 g/l m.a. | 1,3 l/ql | Oïdium de l'orge de printemps en traitement des semences. Oïdium de l'orge, des escourgeons et du blé. |
| Tridémorphe | CALIXINE B.A.S.F. | 750 g/l m.a. | 0,750 l/ha | Oïdium des céréales effets secondaires sur rouilles. |
| Bénomyl | BENLATE PEPRO<br>SEPPIC<br>LA QUINOLEINE | 50 % m.a. | 0,6 Kg/ha | Piétin-verse, fusarioses, septorioses Effets secondaires sur Oïdium. |
| Carbendazim | BAVISTINE B.A.S.F.<br>SANDOZ | 50 % m.a. | 0,6 Kg/ha | Piétin-verse, fusarioses, septorioses Effets secondaires sur Oïdium. |
| Bénomyl + manèbe | GREX PEPRO | 10 % de bénomyl<br>64 % de manèbe | 3 Kg/ha | |
| Bénomyl + manèbe | CEREBEL SEPPIC | 8,3 % de bénomyl<br>66,7 % de manèbe | 3,5 Kg/ha | |
| Bénomyl + mancozèbe | EPIDOR LA QUINOLEINE | 10 % de bénomyl<br>64 % de mancozèbe | 3 Kg/ha | Piétin-verse, fusarioses, septorioses Oïdium et rouilles. |
| Méthylthiophanate + manèbe | PELTAR PROCIDA | 25 % de méthylthiophanate<br>50 % de manèbe | 4 Kg/ha | |

P 149

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Carbendazim + Manèbe | BAVISTINE M | B.A.S.F. SANDOZ | 6 % de carbendazim 50 % de manèbe | 5 Kg/ha | Piétin-verse, fusarioses, septorioses, Oïdium et rouilles |
| Soufre | MICROTHIOL SPECIAL. | R.S.R. | 80 % m.a. | 10 Kg/ha | Oïdium. Effets secondaires sur septorioses, fusarioses et rouilles. |
| Soufre + manèbe | SILIDOR | R.S.R. | 60 % + 15 % | 14 Kg/ha | Oïdium et rouilles. Effets secondaires sur septorioses et fusarioses. |
| Soufre + manèbe | DARYL M | SEDAGRI | 64 % + 16 % | 12,5 Kg/ha | Oïdium et rouilles. Effets secondaires sur septorioses et fusarioses. |
| Soufre + manèbe | TRIAL | CIBA-GEIGY | 46,5 + 15,5 % | 17 Kg/ha | Oïdium et rouilles. Effets secondaires sur septorioses et fusarioses. |
| Soufre + Thirame | DARYL 96 | SEDAGRI | 64 % + 20 % | 12,5 Kg/ha | Oïdium et rouilles. Effets secondaires sur septorioses et fusarioses. |
| Dinocap + mancozèbe | MANCOKAR | R. & H. | 8,33 % + 53,3 % m.a. | 3 Kg/ha | Oïdium et rouilles. Effets secondaires sur septorioses et fusarioses. |
| Soufre | SULTOX U 95 | SEDAGRI | 95 % m.a. | 8,5 Kg/ha | Oïdium. Effets secondaires sur septorioses, fusarioses et rouilles. |

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire " Poitou-Charentes "

F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés
des AVERTISSEMENTS AGRICOLES
A. GRAVAUD
R. HUDE B. MORIN

Imprimé à la Station le 9 Avril 1974 - Précédente Note : Bulletin n° 8 - Avril 1974